

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 septembre 2019**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélarde Couture (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Et/ou sont absents à cette séance:

Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Madame Dominique Vien, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, technicienne en administration est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-09-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD ,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 10 JUILLET, ET SUIVI**

**04 - COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 JUILLET ET 28 AOÛT, ET
SUIVI**

05 - RENCONTRE(S)

- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Demande d'appui de la Municipalité de Bolton-Est**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 - Projets locaux**
 - 10.01.01 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse**
 - 10.01.02 - Municipalité de Saint-Cyprien**
 - 10.01.03 - Municipalité de Saint-Cyprien**
- 11 - DIRECTION GÉNÉRALE**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 - Intervention du préfet**
 - 12.02 - Service d'évaluation de la MRC des Etchemins**
 - 12.03 - Nouvel Essor - Demande financière**
 - 12.04 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins - Demande de partenariat**
 - 12.05 - Centre de traitement de boues de fosses septiques**
 - 12.06 - Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**
 - 12.07 - Plan de communication de la MRC des Etchemins**
 - 12.08 - Demande de participation au Grand réseautage Fournisseurs/Clients de la chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins**
 - 12.09 - MRC Mékinac - Programme de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**
 - 12.10 - Embauche de Camille Thériault à titre d'agente de développement récréotouristique Bellechasse-Etchemins**
 - 12.11 - Tâches de M. Gabriel Gosselin, inspecteur en bâtiments et environnement**
 - 12.12 - Système informatique de la MRC des Etchemins**
 - 12.13 - Suivi du lac-à-l'épaule (nouvelle formule pour la troisième phase)**
 - 12.14 - Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec**
 - 12.15 - Municipalité de Grenville-sur-la Rouge**
 - 12.16 - Fête des récoltes de Saint-Camille**
 - 12.17 - Parc régional du Massif du Sud - Nomination**
 - 12.18 - Lancement du service Réflexion sur l'avenir de l'entreprise agricole**
 - 12.19 - Vaccination antigrippale- Campagne 2019**
 - 12.20 - Demande de financement et de participation au tournoi de golf de Lac-Etchemin**
 - 12.21 - Départ de Lucienne Fortier**
 - 12.22 - Demande de rencontre de l'ordre des ingénieurs du Québec**

- 12.23 - Demande d'appui de Cogeco
- 12.24 - La TREMCA; Absence de Mme Marielle Lemieux
- 12.25 - Lac-à-l'épaule (acceptation des dépenses)
- 12.26 - Vidange des étangs de Sainte-Germaine du Lac-Etchemin
- 12.27 - Orthophotos
- 12.28 - Centre de traitement des boues de fosses septiques -
Résolution de ne plus accepter
- 12.29 - Centre de traitement des boues de fosses septiques -
Résolution réponse à la lettre de l'Environnement

13 - ADMINISTRATION

- 13.01 - Liste des comptes à payer
- 13.02 - État des encaissements et déboursés

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

- 14.01 - Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales
(PIIRL)
- 14.02 - Sogetel - Fibre optique
- 14.03 - Programme Réno-Région
- 14.04 - Entente intermunicipale relative à la mise en oeuvre du
schéma de couverture de risques
- 14.05 - Jeux intervillages des Etchemins
- 14.06 - MRC de la Nouvelle-Beauce - Bande dessinée pour la
lutte aux cannabis
- 14.07 - Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) -
Contrat de service
- 14.08 - MRC Vallée-de-la-Gatineau
- 14.09 - MRC des Collines-de-l'Outaouais
- 14.10 - MRC de Thérèse-de-Blainville
- 14.11 - Services Québec
- 14.12 - Invitation à la Tournée régionale sur le financement de la
mobilité au Québec - Lévis
- 14.13 - Invitation - Lancement de saison, Moulin La Lorraine
- 14.14 - Parc régional du Massif du sud - Droits d'accès au sentier
de motoneige
- 14.15 - Hydro Québec
- 14.16 - Jeux intervillages des Etchemins
- 14.17 - Invitation déjeuner-causerie - Nouvelle entité pour les
commerces et industries dans les Etchemins

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET, ET SUIVI

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux

en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 JUILLET ET 28 AOÛT, ET SUIVI

La tenue de la rencontre du Comité administratif du 24 juillet 2019 a été annulée en raison de la période estivale.

Compte-rendu du 28 août 2019 déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

Aucune rencontre

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

Aucune rencontre.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2019-09-03

08.01 - Demande d'appui de la Municipalité de Bolton-Est

Appui à la municipalité de Bolton-Est : demande d'exclusion à la compensation (MHH)

CONSIDÉRANT QUE des sections de ruisseaux ont été canalisées dans des fossés à l'intérieur d'anciens développements;

CONSIDÉRANT QUE ces pratiques de canalisation de sections de ruisseaux dans des fossés ne sont plus autorisées en 2019;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités sont aux prises avec d'anciens développements dans lesquels des sections de ruisseaux sont canalisées dans des fossés;

CONSIDÉRANT QUE la définition de cours d'eau s'applique sur la totalité de son parcours, incluant, le cas échéant, la portion qui sert de fossé;

CONSIDÉRANT QUE des travaux dans les sections de fossés qui canalisent des cours d'eau nécessitent une autorisation au ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT QUE les fossés de rue, incluant les portions considérées comme des ruisseaux, sont bien souvent une source d'érosion et de contamination pour les lacs et les réseaux hydriques en aval;

CONSIDÉRANT QUE les anciens développements ont souvent des rues avec une surface de roulement minimale;

CONSIDÉRANT QUE travaux dans les fossés dans lesquels il y a des sections de cours d'eau sont parfois nécessaires pour prévenir la contamination;

CONSIDÉRANT QUE les techniques de phytotechnologies sont bien souvent non applicables, dus à l'adoucissement des pentes des berges qui rétrécissent une surface de roulement déjà minimale;

CONSIDÉRANT QUE les techniques de stabilisation sont déterminées par un ingénieur à l'intérieur des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE l'art. 46.0.1 de la Loi 132 vise des mesures de compensation dans le cas où il n'est pas possible, pour les fins d'un projet de porter atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de stabilisation de section de cours d'eau canalisés dans des fossés de rue, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques, mais les améliore;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions écologiques sont améliorées via la rétention des sédiments, et ainsi le maintien de la qualité d'eau, la régulation des nutriments, la rétention des produits toxiques (micropolluants), tels que définies dans le document du gouvernement intitulé. Une nouvelle loi qui fait du Québec un premier de classe en matière de conservation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des fonctions écologiques, donc l'amélioration des processus biologiques de fonctionnement, est exemptée de la compensation en vertu de l'art. 5, 2) du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a effectué une demande de Certificat d'autorisation en vertu de la LCMVF et la LQE pour stabiliser des sections de cours d'eau canalisés dans des fossés au bénéfice du lac Nick;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC assujettit ce projet à la compensation selon les critères d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités sont interpellées par ce dossier, car les cas de cours d'eau canalisés dans des fossés sont fréquents sur les territoires des municipalités et leur stabilisation permet d'améliorer les services écologiques des réseaux hydriques;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas particulier, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la municipalité de Bolton-Est dans sa demande d'exclusion à la compensation;

QUE la technique de stabilisation mécanique ne soit pas systématiquement soumise au paiement de la compensation;

QUE la technique de stabilisation mécanique puisse être exemptée lorsque les fonctions écologiques sont améliorées et que les techniques de phytotechnologies ne sont pas applicables;

QUE l'art. 5, 2) du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques puisse être invoqué pour exempter les municipalités;

QUE la résolution soit envoyée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au député provincial de la région d'appartenance de la municipalité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité technique sur la ruralité tenue à la MRC des Etchemins, mardi 27 août 2019.

10.01 - Projets locaux

2019-09-04

10.01.01 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

Aménagement d'aires de repos au parc Nazaire Pouliot et achat de mobilier urbain: Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles

que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 38 110,90\$

Coût du projet: 47 638,63\$\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse pour le projet "Aménagement d'aires de repos au parc Nazaire Pouliot et achat de mobilier urbain " est de 38 110,90\$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 disponibles pour la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-05

10.01.02 - Municipalité de Saint-Cyprien

Signalisation des rues: Municipalité de Saint-Cyprien.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 11 749,18\$

Coût du projet: 14 686,48\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Cyprien pour le projet "Signalisation des rues" est de 11 749,18\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Saint-Cyprien;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-06

10.01.03 - Municipalité de Saint-Cyprien

Réfection du perron et des marches du Centre communautaire:
Municipalité de Saint-Cyprien.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 6 131.26\$

Coût du projet: 7 664.08\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Cyprien pour le projet "Réfection du perron et des marches du Centre communautaire" est de 6 131.26\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Saint-Cyprien;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

2019-09-07

12.02 - Service d'évaluation de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le service d'évaluation de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins doit déposer le rôle d'évaluation modernisé avant le 15 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) municipalités visées par ledit dépôt de rôle sont les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Louis, Lac-Etchemin et Saint-Luc;

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale permet, sur acceptation du ministre, de reporter le dépôt du rôle à une date ultérieure, mais qui ne peut être postérieure au 1er novembre de

l'année visée;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

De reporter au plus tard le 1er novembre le dépôt du rôle foncier de la municipalité de Lac-Etchemin;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au directeur régional du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Monsieur Pierre Drouin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2019-09-08

12.03 - Nouvel Essor - Demande financière

CONSIDÉRANT la demande financière de Nouvel Essor pour soutenir des activités entourant son 40 ième anniversaire de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été adressée aux municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

De décliner la demande financière de Nouvel Essor.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-09

12.04 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins - Demande de partenariat

CONSIDÉRANT la demande financière du Carrefour Jeunesse Emploi les Etchemins de 4 500\$ pour soutenir la gestion des sites Etchemins en direct et Métiers et Carrières;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

D'autoriser de soutenir financièrement à la hauteur de 4 500\$ le CJE les Etchemins pour la gestion des deux sites Internet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-10

12.05 - Centre de traitement de boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins opère un centre de traitement de boues de fosses septiques depuis 1994;

CONSIDÉRANT le rapport sur la problématique de gestion des boues de fosses septiques déposé par SNC-Lavalin en novembre 2016;

CONSIDÉRANT la nécessité de moderniser ces équipements;

CONSIDÉRANT l'accord de principe du ministère de l'Environnement émis en 2016 concernant la proposition de SNC-Lavalin;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à une firme d'ingénierie (EXP) pour la conception des plans et devis et la surveillance du projet de modification du Centre de traitement des boues de fosses septiques tel qu'autorisé par résolution du Conseil de la MRC des Etchemins (2017-07-15);

CONSIDÉRANT QUE des délais sont constatés, que le mandat est modifié et que des coûts supplémentaires sont à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles avenues dans la disposition des boues existent;

CONSIDÉRANT la pertinence d'avoir un éclairage légal dans ce dossier et de suspendre tout le travail d'ingénierie le temps d'y voir clair;

CONSIDÉRANT l'importance de ce dossier et la pertinence d'avoir un comité de suivi;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC requiert un avis légal pour évaluer l'état du dossier et autorise Mme Vien, directrice générale, à faire le suivi auprès d'une firme d'avocats;

QUE le Conseil de la MRC accepte de former un comité de suivi composé de Messieurs Christian Chabot, Joey Cloutier, Camil Turmel et le préfet M. Richard Couët;

QUE le Conseil de la MRC suspende tout travail d'ingénierie le temps de faire le point;

QUE le Conseil mandate sa directrice générale Mme Vien d'informer les personnes concernées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-11

12.06 - Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC des Etchemins concernant l'entente de partenariat avec autres MRC/Ville de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la résolution 2019-07-08 en raison de l'ajout de la signature du directeur général adjoint, M. Martin Roy pour la convention d'aide financière pour ledit dossier avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le directeur général adjoint, M. Martin Roy soit et est autorisé à signer, au nom de la MRC des Etchemins, la convention d'aide financière concernant le Plan régional des milieux humides et hydriques ou tout autre document faisant référence à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-12

12.07 - Plan de communication de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan de communication par le conseil de la MRC accompagné d'une somme totale de 150 000\$;

CONSIDÉRANT que ce plan est évolutif et qu'il y a lieu de le modifier;

CONSIDÉRANT la pertinence d'autoriser la tenue de l'activité Faire Danser Un Village;

CONSIDÉRANT la pertinence de former un comité de suivi du plan de communication composé de quelques maires et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

D'autoriser les changements apportés au plan de communication notamment la prévision d'une vaste campagne publicitaire sur les ondes de TVA au printemps 2020;

D'autoriser la directrice générale Mme Vien à signer le contrat avec l'Entreprise Faire Danser Un Village au montant de 30 300\$ avant taxes;

De demander à l'entreprise que des artistes en provenance de la MRC des Etchemins jouent un rôle important dans le volet musical;

De former un comité de suivi du plan de communication composé de Mme Vien, directrice générale et des maires suivants : Madame Lucie Gagnon, Monsieur Réjean Bédard et de demander à Madame Marielle Lemieux son intérêt à s'impliquer dans le comité, étant donné son absence à la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-13

12.08 - Demande de participation au Grand réseautage Fournisseurs/Clients de la chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins

CONSIDÉRANT la demande de la chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins de participer à son activité Grand réseautage Fournisseurs/Clients;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

De décliner l'invitation de la chambre de commerce pour les membres du Conseil de la MRC des Etchemins et de nommer le conseiller en développement économique de la MRC, Monsieur Claude Bissonnette

comme participant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-14 12.09 - MRC Mékinac - Programme de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Demande d'appui concernant l'entente Canada-Québec relative au programme de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la MRC Mékinac a déposé une demande d'appui par la résolution 19-08-164 concernant l'entente Canada-Québec relative au programme de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuie la résolution portant le numéro 19-08-164 de la MRC de Mékinac et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-15 12.10 - Embauche de Camille Thériault à titre d'agente de développement récréotouristique Bellechasse-Etchemins

Embauche de Camille Thériault à titre d'agente de développement récréotouristique Bellechasse-Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins et la MRC de Bellechasse ont déposé conjointement en décembre 2018 le projet « d'embauche d'une ressource humaine pour la mise en commun des actions touristiques Bellechasse-Etchemins » au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QU'il a été confirmé que le FARR financera pendant 3 ans 80% du coût du projet et qu'un protocole d'entente a été signé à cet effet par la MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins et la MRC de Bellechasse ont confirmé leur appui et leur engagement à financer 20% (10% chacun) du coût du projet en parts égales (participation financière et en nature) pendant 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a accepté que la MRC de Bellechasse agisse à titre de mandataire du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté la résolution 2019-04-29 indiquant que le conseil de la MRC accepte le Plan d'action préliminaire 2019-2022 - Récréotouristique Bellechasse-Etchemins ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent

l'embauche par la MRC de Bellechasse de Mme Camille Thériault à titre d'agente de développement récréotouristique à un taux horaire de 26\$ de l'heure sur une base contractuelle de 3 ans soit celle de la durée du projet ;

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent que la nouvelle ressource travaille dans les deux MRC à la mise en place du Plan d'action préliminaire 2019-2022 - Récréotouristique Bellechasse-Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.11 - Tâches de M. Gabriel Gosselin, inspecteur en bâtiments et environnement

Point à discuter - M. Gosselin détient la formation nécessaire pour accomplir les tâches reliées à la gestion des cours d'eau.

12.12 - Système informatique de la MRC des Etchemins

Point d'information - À revoir.

2019-09-16

12.13 - Suivi du lac-à-l'épaule (nouvelle formule pour la troisième phase)

CONSIDÉRANT QU'une somme d'argent évaluée à quelque 2,6 millions \$ est disponible dans l'enveloppe dévolue au déploiement du Plan de relance de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a déjà lancé deux appels de projets pour soutenir des initiatives structurantes dans le cadre du Plan de relance;

CONSIDÉRANT le lac-à-l'épaule tenu les 23 et 24 août 2019 au cours duquel les maires du conseil de la MRC ont convenu de nouvelles orientations;

CONSIDÉRANT la volonté des maires de donner un souffle nouveau pour la troisième phase du Plan de relance;

CONSIDÉRANT la volonté des maires de réserver une somme représentant 65% de l'enveloppe restante pour soutenir des projets structurants touchant aux secteurs du récréotouristique, de l'acériculture et de la foresterie;

CONSIDÉRANT la volonté des maires de réserver une somme représentant 35% de l'enveloppe restante pour soutenir des projets de service de proximité et pour un appel de projets;

CONSIDÉRANT la volonté des maires de former quatre comités de suivi pour chacun de ces secteurs composés de maires qui pourront s'adjoindre les services de spécialistes et de représentants du monde des affaires ou de toute autre personne que les comités jugent pertinente;

CONSIDÉRANT que les maires souhaitent avoir plus de temps de réflexion pour déployer la troisième phase ce qui signifie d'aller au-delà de la date de terminaison de l'entente sectorielle;

CONSIDÉRANT la volonté des maires de confier à un chargé de projets le démarchage de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT l'entente signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui stipule que les projets soutenus au Plan de relance soient terminés pour le 31 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les maires demandent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un délai allant au-delà du 31 mars 2022;

QUE les maires demandent au MAMH d'autoriser les changements demandés pour le déploiement de la troisième phase;

QUE le Conseil des maires forme quatre comités reliés aux quatre secteurs identifiés;

QUE le Conseil des maires autorise la direction générale à lancer un appel de candidatures pour le recrutement pour les 2 prochaines années d'un chargé de projet contractuel et qu'un comité de sélection soit formé par la direction générale et les membres du comité administratif;

QU'une somme à cet effet de l'ordre de deux cent mille dollars (200 000\$) soit réservée;

QUE le préfet et le directeur général adjoint soient autorisés à présenter et à signer tout document avec le MAMH dans le cadre de ces changements (entente sectorielle, cadre de gestion);

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le protocole d'entente le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-17

12.14 - Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec

CONSIDÉRANT le colloque de l'ADGMRCQ les 24 et 25 octobre 2019 à l'Auberge Godefroy à Bécancour;

CONSIDÉRANT la pertinence que Mme Vien directrice générale participe à ce colloque;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE Mme Vien soit autorisée à participer à ce colloque et que les frais reliés à cette activité (frais d'inscription et d'hébergement) soient sous la responsabilité de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-18

12.15 - Municipalité de Grenville-sur-la Rouge

Demande d'appui concernant les droits des municipalités et les MRC à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la Municipalité de Grenville-sur-la Rouge.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la Rouge a déposé une demande d'appui par la lettre datée du 3 septembre 2019 concernant les droits des municipalités et les MRC à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la Municipalité de Grenville-sur-la Rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins appuient moralement la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ne versent aucune somme d'argent à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-19

12.16 - Fête des récoltes de Saint-Camille

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 500\$ du Comité place du village pour la Fête des récoltes de Saint-Camille, samedi le 7 septembre 2019 à Saint-Camille-de-Lellis;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins alloue une somme de cinq cents dollars (500,00\$) pour la tenue de l'événement du samedi 7 septembre 2019 en accord avec une mesure du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et prévue dans le budget lié au PDZA.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-20

12.17 - Parc régional du Massif du Sud - Nomination

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Monsieur Luc Leclerc ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Leclerc siégeait au sein du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le remplacer;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD
COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC désigne Mme Vien, directrice générale, pour remplacer Monsieur Leclerc au sein dudit conseil d'administration.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-21 12.18 - Lancement du service Réflexion sur l'avenir de l'entreprise agricole

CONSIDÉRANT le montant de 2000\$ alloué dans le budget du PDZA pour tenir une activité de lancement du service Réflexion sur l'avenir de l'entreprise agricole et l'offre du service aux producteurs agricoles par la suite;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins alloue une somme maximale de deux mille dollars (2000,00\$) pour la tenue de l'événement prévu en octobre 2019 et le service aux producteurs agricoles en accord avec une mesure du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.19 - Vaccination antigrippale- Campagne 2019

Dépôt de document - Madame Lucie Gagnon distribue une lettre en provenance du Centre intégré de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches aux membres du Conseil de la MRC des Etchemins concernant la vaccination antigrippale 2019-2020 et elle explique la procédure à suivre pour le service de vaccination sur le territoire.

2019-09-22 12.20 - Demande de financement et de participation au tournoi de golf de Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT la demande du Club de golf de participer à sa quatrième édition de son tournoi bénéfice;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

De décliner l'offre du Club de golf de participer à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-23 12.21 - Départ de Lucienne Fortier

CONSIDÉRANT le départ annoncé de notre secrétaire-réceptionniste Mme Lucienne Fortier pour la retraite;

CONSIDÉRANT la volonté des maires de lui signifier leur reconnaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC remercie chaleureusement Mme Fortier pour son dévouement et son travail professionnel au sein de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.22 - Demande de rencontre de l'ordre des ingénieurs du Québec

Point d'information.

2019-09-24

12.23 - Demande d'appui de Cogeco

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Cogeco dans la foulée des appels de candidatures de fournisseurs de Québec pour le déploiement de projets visant à offrir des services haut débit aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'appui déjà accordé par le conseil de la MRC à Sogetel;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins n'appuie qu'un seul fournisseur, en l'occurrence Sogetel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.24 - La TREMCA; Absence de Mme Marielle Lemieux

Aucun remplacement.

2019-09-25

12.25 - Lac-à-l'épaule (acceptation des dépenses)

CONSIDÉRANT la tenue les 23 et 24 août 2019 du lac-à-l'épaule tenu à Montmagny;

CONSIDÉRANT les coûts reliés à cette activité de planification;

CONSIDÉRANT les dépenses de 4 490.32\$ pour les services de Conjoncture Affaires publiques et de 3 626.12 pour l'hébergement;

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le paiement de ces dépenses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-26

12.26 - Vidange des étangs de Sainte-Germaine du Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale intervenue entre la MRC des

Etchemins et la municipalité de Lac-Etchemin en 1994 pour l'utilisation des étangs appartenant à cette dernière et utilisés par la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de vidanger les étangs;

CONSIDÉRANT l'entente qui prévoit un partage des coûts d'entretien;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,

ET RÉSOLU

QUE la MRC se dise en accord avec les travaux de vidange de ces étangs;

QU'elle reconnait que la municipalité de Lac-Etchemin sera maître d'œuvre dans ce dossier;

QUE la MRC paiera les travaux de vidange dans la proportion prévue à l'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-27

12.27 - Orthophotos

CONSIDÉRANT que la dernière couverture du territoire en orthophotographie remonte à 2015;

CONSIDÉRANT qu'une couverture orthophotographique récente du territoire est un outil indispensable pour les municipalités et les différents services de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la ville de Lévis et les neuf MRC de la Chaudière-Appalaches a eu lieu le mardi 10 septembre 2019 et qu'il a été convenu de former un regroupement régional pour la réalisation des orthophotos au printemps 2020;

CONSIDÉRANT que le MERN demande au regroupement régional d'identifier un organisme public (ville ou MRC) comme signataire, principal interlocuteur et coordonnateur du regroupement;

CONSIDÉRANT que la ville de Lévis a proposé de remplir ce rôle et a identifié M. Sébastien Roy comme responsable de ce dossier;

CONSIDÉRANT que selon les estimés préliminaires le coût pour la réalisation des orthophotos s'élève à 22\$/km² ce qui représente pour la MRC des Etchemins un montant approximatif total de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT que le montant approximatif de 40 000 \$ est un maximum, car il ne tient pas compte du partenariat avec le MERN (environ 25% du projet) et des autres partenariats possibles (Hydro Québec, Énergir, organismes de bassins versants, etc.);

CONSIDÉRANT que ce projet cadre dans les normes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et qu'il est également possible

d'obtenir du financement et ainsi réduire la part payable par la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD
COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins participe au regroupement régional pour la réalisation de la couverture orthophotographique 2020 pour un montant maximum de 40 000\$;

QUE la directrice générale de la MRC soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin d'autoriser M. Sébastien Roy de la ville de Lévis à représenter les partenaires pour les fins de l'entente de partenariat concernant le projet de réalisation de la couverture orthophotographique 2020 sur le territoire de la Chaudière-Appalaches;

QUE la MRC des Etchemins autorise la ville de Lévis à déposer le projet portant sur la réalisation de la couverture orthophotographique 2020 au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-28

**12.28 - Centre de traitement des boues de fosses septiques -
Résolution de ne plus accepter**

CONSIDÉRANT que la MRC des Etchemins et la municipalité de Lac-Etchemin utilisent les étangs d'épuration situés à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de mettre en place les conditions optimales pour protéger l'environnement;

CONSIDÉRANT la nécessité de ne pas surcharger le centre de traitement de la MRC des Etchemins et les étangs d'épuration appartenant à la municipalité de Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le centre de traitement n'accepte plus de boues en provenance de l'extérieur du territoire de la MRC des Etchemins à compter du 1er novembre 2019;

QUE les personnes concernées soient avisées dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-09-29

**12.29 - Centre de traitement des boues de fosses septiques -
Résolution réponse à la lettre de l'Environnement**

CONSIDÉRANT les demandes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (le ministère) contenues dans une lettre datée du 12 septembre 2018 et signée par l'ingénieure Amélie Plante du ministère;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC des Etchemins de respecter les consignes environnementales reliées au traitement des boues de fosses septiques à son centre de traitement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins s'engage à respecter les demandes et les consignes du ministère;

QUE la MRC des Etchemins donne son accord pour que la municipalité de Lac-Etchemin vidange son étang numéro 1 et assume sa part des coûts de tels travaux en accord avec l'entente intermunicipale signée entre la municipalité et la MRC des Etchemins;

QU'elle poursuive sa réflexion sur les meilleures solutions possible à mettre en place pour satisfaire aux exigences du ministère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - ADMINISTRATION

2019-09-30

13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent trente-quatre mille neuf cent quatorze dollars et soixante-seize sous (334 914.76\$) incluant la rémunération du personnel pour le mois de juillet et deux cent sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante et onze sous (207 299.71\$) incluant la rémunération du personnel pour le mois d'août, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL)

Demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du MTQ.

Résolution d'appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Résolution d'appui de la Municipalité de Sainte-Aurélie;

Résolution d'appui de la MRC les Basques;

Résolution d'appui de la MRC Mékinac;

Résolution d'appui de la MRC Brome-Missisquoi;

Résolution d'appui de la MRC de l'Érable;

Résolution d'appui de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

Résolution d'appui de la MRC La Haute-Côte-Nord;

Résolution d'appui de la MRC du Haut-Saint-François;

Résolution d'appui de la MRC de Roussillon;

Résolution d'appui de la MRC de Rouville;

Résolution d'appui de la Municipalité de Saint-Prosper;

Résolution d'appui de la MRC de Pierre-De Saurel;

Accusé réception du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de la résolution 2019-07-23 sur le PIIRL;

Accusé réception de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de la résolution 2019-07-23 sur le PIIRL.

14.02 - Sogetel - Fibre optique

Dépôt de document - Résolution de la Municipalité de Saint-Camille, projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC des Etchemins;

Dépôt de document - Lettre de Sogetel expédiée à Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse concernant le projet de déploiement de fibre optique dans la région de la MRC des Etchemins;

Dépôt de document - Résolution de la Municipalité de Sainte-Sabine, projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC des Etchemins.

14.03 - Programme Réno-Région

Dépôt de document - Société d'habitation concernant la bonification du programme Réno-Région;

Dépôt de document - Ministère des Finances concernant les coupures budgétaires relatives au programme Réno-Région.

14.04 - Entente intermunicipale relative à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques

Dépôt de document - Copie de la résolution # 19-08-213 de la Municipalité de Saint-Prosper pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité;

Dépôt de document - Copie de la résolution # 178-08-2019 de la Municipalité de Saint-Camille pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité;

Dépôt de document - Copie de la résolution # 2019-08-177 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité;

Dépôt de document - Copie de la résolution # 236-08-19 de la Municipalité de Saint-Zacharie pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité;

Dépôt de document - Copie de la résolution #14-08-2019 de la Municipalité de Sainte-Sabine pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité;

Dépôt de document - Copie de la résolution #224-08-2019 de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité;

Dépôt de document - Copie de la résolution #2019-08-07 de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité;

Dépôt de document - Copie de la résolution #113-08-19 de la Municipalité de Saint-Magloire pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité;

Dépôt de document - Copie de la résolution #181-08-2019 de la Municipalité de Sainte-Aurélie pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité;

Dépôt de document - Copie de la résolution #162-08-2019 de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la nomination d'un quatrième maire sur le comité.

14.05 - Jeux intervillages des Etchemins

Dépôt de document - Copie de la résolution #160-07-2019 de la Municipalité de Saint-Camille relative à la participation financière pour la tenue des Jeux intervillages des Etchemins.

14.06 - MRC de la Nouvelle-Beauce - Bande dessinée pour la lutte aux cannabis

Dépôt de document - Copie de la résolution # 15081-07-2019 concernant la contribution à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour une bande dessinée pour la lutte aux cannabis.

14.07 - Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) - Contrat de service

Dépôt de document - Lettre nous avisant que la Société désire poursuivre sa relation d'affaires avec nous en se prévalant de la disposition de renouvellement automatique pour une période d'un an.

14.08 - MRC Vallée-de-la-Gatineau

Dépôt de document: Résolution abandon de projets de développements Internet haute vitesse en milieu rural par BELL - préoccupations et positions de la MRCVG.

14.09 - MRC des Collines-de-l'Outaouais

Dépôt de document : Transcollines - Demande de crédits disponibles.

14.10 - MRC de Thérèse-de-Blainville

Dépôt de document: Résolution - Demande d'accès à l'information auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

14.11 - Services Québec

Dépôt de document - Transformation des centres locaux d'emploi en bureaux de Services Québec.

14.12 - Invitation à la Tournée régionale sur le financement de la mobilité au Québec - Lévis

Dépôt de document - Lettre d'invitation à la Tournée régionale sur le financement de la mobilité au Québec - Lévis, jeudi 24 septembre à 13h30, à Lévis.

ANNULÉE le 11 septembre 2019.

14.13 - Invitation - Lancement de saison, Moulin La Lorraine

Dépôt de document - Invitation pour 2 personnes au lancement de saison, Été 2019, samedi 21 septembre à 13 heures.

14.14 - Parc régional du Massif du sud - Droits d'accès au sentier de motoneige

Dépôt de document - Résolution numéro 12-09-2019 de la Municipalité de Sainte-Sabine.

14.15 - Hydro Québec

Point d'information - Rencontre avec Marie-France Patoine, conseillère.

14.16 - Jeux intervillages des Etchemins

Dépôt de document - Lettre de remerciements pour le soutien financier aux Jeux Intervillages des Etchemins.

14.17 - Invitation déjeuner-causerie - Nouvelle entité pour les commerces et industries dans les Etchemins

Dépôt de document - Invitation déjeuner-causerie portant sur la possible naissance d'une nouvelle entité pour les commerces et industries dans les

Etchemins, mercredi 25 septembre à 7h30, au Restaurant La Grille de Saint-Prosper.

15 - SUJETS DIVERS

-Communication - Dépôt de document - Chronique à la radio avec le personnel.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09-31

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 53.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE